

Conditions Générales de Vente Transmission de contacts commerciaux

Dernière mise à jour : 04/01/2016

Article 1 - Champs d'application :

- 1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à la prestation de services (La Prestation) fournie par la société MD2i (MD2i), SAS au capital social de 160.000 € située 253 rue Gallieni, F-92774 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX, au Partenaire (Le Partenaire), via sont site www.techni-contact.com (Le Site).
- **1.2 -** La signature par le Partenaire du Bon de Commande ou du devis pour la Prestation entraine l'acceptation sans réserve de ces Conditions Générales de Vente.

Article 2 - Prestation:

2.1 - La Prestation consiste pour MD2i à transmettre au Partenaire par voie électronique des contacts commerciaux qualifiés.

Ces contacts commerciaux sont transmis via un formulaire électronique mis à la disposition des internautes sur le Site.

Ils peuvent aussi être issus d'appels téléphoniques reçus par MD2i, par tout autre moyen de contact disponible sur le Site ou par toute opération de marketing dont MD2i est le commanditaire ou le partenaire.

2.2 - La Prestation n'est ouverte qu'aux professionnels disposant d'un numéro de SIRET ou d'agrément professionnel et proposant des produits ou des services exclusivement réservés aux professionnels.

MD2I se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout bon de commande, ordre d'insertion ou contrat émanant du Partenaire sans avoir à justifier de ses motivations. Les activités liées au charme, à la pornographie ou considérées illégales au regard de la loi Française ne peuvent faire l'objet de la Prestation.

Article 3 - Fiches produit du Partenaire :

3.1 - MD2i met à la disposition du Partenaire le Site www.techni-contact.com pour faire la promotion de ses produits ou de ses services.

Le Partenaire peut ainsi disposer d'un nombre illimité de fiches produit sur le Site, réparties dans les catégories du catalogue électronique. Toutefois, une fiche produit n'est admise que dans une catégorie à la fois.

Ces fiches comprennent à minima une photo, un texte descriptif et éventuellement d'autres médias (PDF, vidéo...)

Les fiches sont présentées sous "marque blanche" : aucune mention de la marque ou de la raison sociale du Partenaire n'est donc autorisée. Cette condition est justifiée par le mode de facturation particulier du Partenaire (voir Article 6).

- **3.2 -** L'exécution de la Prestation est soumise à la transmission par le Partenaire à MD2i de tous les éléments nécessaires (site internet, photo, texte, médias...) à la construction des fiches produit.
- **3.3 -** Lors de la création du compte Partenaire, MD2i se réserve un droit de regard sur les produits et les services faisant l'objet de fiches produit.



3.4 - MD2i se réserve le droit refuser ou de supprimer une ou plusieurs fiches produit proposées par le Partenaire

Article 4 - Transmission des contacts :

- **4.1 -** Les contacts commerciaux sont transmis par voie électronique et sont consultables dans un extranet mis à la disposition du Partenaire.
- L'extranet contient l'archive de tous les contacts reçus et donne accès à leurs données nominatives.
- **4.2 -** Un email de notification alerte le Partenaire qu'un contact lui a été transmis. Toutefois, seules les données inscrites dans l'extranet font foi dans le cadre de la facturation des contacts.

Article 5 - Extranet Partenaire :

Outre l'archivage des contacts reçus, l'extranet permet au Partenaire :

- de demander la modification ou la création de nouvelles fiches produit
- de suivre en temps réel sa facturation
- de gérer son profil personnel

Article 6 - Traitement des contacts reçus et prix de la Prestation :

- **6.1 -** L'intégration des fiches produit, leur maintenance, la promotion des produits ou des services du Partenaire sont gratuits (0 euros).
- **6.2 -** La Prestation est uniquement facturée sur la base du nombre de contacts reçus par le Partenaire et éligibles à la facturation.

Est ainsi facturé tout contact :

- N'ayant pas été reçu en double durant le mois de facturation
- Rentrant dans les critères de facturation sélectionnés par le Partenaire (code postal, pays, fonction, secteur d'activité)
- N'ayant pas été rejeté par le Partenaire

La Prestation « Au forfait » est facturée sur la base du montant annuel ou mensuel indiqué sur le bon de commande ou le devis.

Dans le cas d'une facturation « Au forfait », le nombre de contacts reçus par le Client est illimité, ils ne sont pas soumis à rejet (6.3).

6.3 – En cas de facturation « Au contact », le Client dispose jusqu'au 5 minuit du mois suivant réception du contact pour déclarer que celui-ci ne peut faire l'objet d'un devis ou d'une proposition commerciale.

Suite à cette période, le contact ne pourra plus être rejeté et ne pourra faire l'objet d'aucun avoir.

Pour ce faire, un module de rejet des contacts est à sa disposition dans son extranet.

6.4 - Le Partenaire est informé que MD2i met en œuvre tous les moyens humains et techniques pour se prémunir d'une utilisation frauduleuse de la fonction de rejet de contacts.

Si MD2i constate que le Partenaire a rejeté une demande de devis émanant du Site après avoir fait une proposition commerciale orale ou écrite au contact, MD2i se réserve le droit d'enlever le système de rejet au Partenaire pour une période probatoire de 6 mois. Le Partenaire est toujours libre d'arrêter son contrat.



En outre, si MD2i constate que le Partenaire rejette un nombre anormalement élevé de demandes, qu'il ai fait une offre commerciale orale ou écrite ou non, Md2i se réserve le droit de mettre fin à la prestation. Le cas échant Md2i devra respecter un délai de préavis de 1 mois avant la fin du présent contrat.

- **6.5 -** En cas de facturation « Au contact », le prix du contact est basé sur le Bon de Commande signé par le Partenaire.
- **6.6 -** Ce prix peut être révisé annuellement par MD2i. Le Partenaire est prévenu au moins 1 mois précédant la date de révision.

Article 7 - Durée du contrat - Résiliation :

- **7.1 -** Le contrat « Au contact » ou « Au forfait mensuel » est passé pour une durée d'un mois avec tacites reconductions mensuelles.
- Le contrat « Au forfait annuel » est passé pour la durée d'une année à partir de la mise en ligne des produits sur le Site. Il se renouvelle tacitement à chaque date anniversaire.
- **7.2** Dans le cas d'un contrat « Au contact » ou « Au forfait mensuel », le Client peut résilier par simple lettre Recommandée avec Accusé Réception. Toute résiliation reçue après le 15 du mois en cours prendra effet à la fin du mois suivant.

Dans le cas d'un contrat « Au forfait annuel », le Client peut résilier par simple lettre Recommandée avec Accusé Réception si celle-ci est reçue par Md2i au plus tard 1 mois avant sa date anniversaire.

7.3 – Les fiches du Client seront alors supprimées du Site dès règlement de sa dernière facture.

Article 8 - Facturation:

- 8.1 La facturation est établie tous les 7 du mois.
- **8.2 -** Le paiement des factures est exigible à 30 jours nets date de facture par prélèvement automatique.
- **8.3 -** En cas de défaut de paiement, MD2i se réserve le droit de bloquer l'accès à tout nouveau contact reçu par le Partenaire.

Ce défaut entrainera de la part de MD2i toutes les démarches nécessaires pour procéder à la régularisation de la facture en leur principal et en leurs intérêts légaux.

Article 9 - Propriété intellectuelle :

- **9.1 -** Le Partenaire atteste disposer des droits de propriété intellectuelle sur les photos, textes ou tout autre document, présents sur ses fiches produit. Il concède à MD2i un droit d'utilisation de ces éléments, sur le Site et pour toute opération de marketing.
- 9.2 Les contacts transmis sont la propriété partagée du Partenaire et de MD2i.

Article 10 - Droit applicable et tribunal compétent :



- 10.1 Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.
- **10.2 -** Tout litige relatif à celles-ci est soumis au Tribunal de Commerce de Nanterre.